dans la phase de lancement que dans la pratique ultérieure. Comment ne pas déceler dans cette détermination une revanche recherchée à l'enterrement de la Convention alpine que les députés des régions visées ont mis 10 ans à obtenir après avoir constaté la réalité sous-jacente.

La Suisse ne fait pas partie de l'Europe mais se fait un devoir, particulièrement pour l'environnement et sa réglementation, de platement copier les dispositions pondues à Bruxelles et dont les fruits amers commencent à générer des ulcères. La Suisse serait bien sage de se retremper des vertus

du fédéralisme vécu et non seulement proféré, plutôt que d'imiter l'UE dans sa politique de promotion de régions transfrontalières qui vident les entités traditionnelles, communes et Etats, de leurs compétences. C'est ainsi que se perd le sentiment d'appartenance à une nation.

Aqua Nostra met ses modestes moyens mais tout son cœur à sauvegarder ce qui peut l'être de ce qui fait encore partie de notre culture.» (Narcisse Seppey)

Un nouveau membre au Comité

Pour des raisons de changement dans ses engagements professionnels, M.



Bernard Vogel a adressé sa démission comme membre du comité. Ce dernier propose, pour le remplacer, M. Philipp Matthias Bregy, avocatnotaire et député, domicilié à Naters, chargé particulièrement des

contacts de notre association avec la partie alémanique du canton.

La nomination de M. Bregy est acceptée à l'unanimité par acclamation de l'Assemblée, et des remerciements sont adressés à M. Vogel pour sa participation active au Comité.

Programme d'activités

Calqué sur les activités 2010, ce programme a été établi, comme l'a souligné le président: «selon arrivages», i.e. au gré de l'actualité et basé sur le document «Programme d'action» adopté l'année dernière.



La discussion,

en fin d'assemblée, a permis aux participants de faire part de leurs préoccupations sur quelques sujets d'actualité tels que le «loup» ou l'enseignement de l'environnement dans les écoles,

et en particulier sur les tracasseries administratives toujours plus tatillonnes imposées par les organisations écologistes.

L'Assemblée a été suivie

immédiatement par l'Assemblée des Délégués d'AQUA NOSTRA SUISSE, présidée par M. Jean-Pierre Zingg, puis par une présentation de « L'organisation du sauvetage en Valais » (144) par son directeur, M. Vincent Favre.

«Chez nous la nature est reine, et l'homme est son seigneur.»

CCP 17-586 804-0 aquanostra@ars-sion.ch





Bulletin d'information n° 4-11 - Décembre 2011

AQUA NOSTRA VALAIS

AQUANOSTRA CP 2055 · 1950 Sion 2

Assemblée générale ordinaire 2011

L'assemblée a eu lieu le 17 novembre, à la Maison du Sauvetage FXB, à Sion.

Face à un parterre bien garni de représentants de milieux les plus divers, M. Narcisse Seppey, président, souhaite la bienvenue à tous les participants et remercie M. Bruno Bagnoud, patron de la «Maison du Sauvetage François-Xavier Bagnoud» pour son accueil.

Diverses personnalités, se sont excusées, dont notamment MM. Bernard Vogel et Philippe Nantermod, membres du comité, et M. Michel Schwéry, vérificateur des comptes.





Comptes 2010

Le compte de pertes et profits de l'association pour l'exercice 2010 se soldent par un excédent de Fr. 2'344,40.

Que tous ceux qui se sont acquittés de leur cotisation soient vivement remerciés.

Rapport du comité et programme d'activités

Le président, Narcisse SEPPEY, dans un rapport très circonstancié, évoque les différents problèmes qui ont conduit les actions d'AQUA NOSTRA VALAIS au cours de l'année écoulée.

Ci-après, en résumé, le contenu de son rapport.

«Le comité d'Aqua Nostra a tenu régulièrement ses séances au cours desquelles de nombreux domaines ont été examinés. De plus, les compétences indéniables et variées des membres du comité se sont traduites par des actions individuelles chacun dans son domaine. Les objets particulièrement abordés sont les suivants:

1. La production d'énergie

Indépendamment de Fukushima et de ses conséquences radicalement traduites par une décision d'abandon du nucléaire par les autorités fédérales, Aqua Nostra VS place la production d'énergie au premier plan de ses préoccupations.

Des problèmes complexes sont apparus au cours de cette année: le rush vers les énergies renouvelables afin de compenser le nucléaire étonnamment déclaré banni même dans l'éventualité de la découverte de solutions garantissant la sécurité et d'autres qui régleraient le problème de l'élimination des déchets. Notre comité n'a pas pris de position sur

l'éolien et le solaire. Le premier se heurte à des atteintes paysagères qui pourraient faire oublier les pylônes de 90 m de la ligne à très haute tension, sans compter le bruit comparable aux vuvuzelas de la dernière coupe du monde de football. Le second est sans doute plus envisageable dans notre canton très ensoleillé mais encore trop coûteux, sans oublier également des incidences sur le paysage.

Le comité ne s'est non plus prononcé sur le principe d'enfouissement de la ligne THT. C'est un problème techniquement et financièrement trop complexe pour que des profanes en la matière s'autorisent à prendre position.. Le pouvoir judiciaire se l'est autorisé sans se limiter à dire le droit et sans crainte de reproches sur ses compétences techniques. Il en résulte une position de principe inverse à celle qui avait cours jusqu'ici, à savoir la priorité au paysage plutôt qu'à l'énergie.

Le pouvoir judiciaire risque de se trouver très emprunté lorsqu'il devra trancher entre les nombreux projets de micro centrales destinées à remplacer une part de nucléaire et la protection de la nature particulièrement choyée de notre temps.

Le retour des grandes concessions hydroélectriques a reçu cette année un statut de star que tout le monde s'arrache. Aqua Nostra VS s'y intéresse de près car il s'agit là du bien naturelle plus important de notre canton et souhaite apporter sa contribution à la sauvegarde des intérêts des communes concédantes, des autres communes du canton ainsi que de l'Etat.

Plusieurs contacts ont eu lieu avec les milieux de l'énergie, tant de la production que de l'exploitation, dans le dessein de collaborer plus efficacement et de renforcer la position d'Aqua Nostra. Pour l'instant,



nous-n'en sommes encore qu'aux rapports cordiaux.

2. La troisième correction du Rhône

Aqua Nostra a été à maintes reprises interpellée par des plaignants du projet de correction du Rhône. Là encore, il lui est difficile de prendre parti. Le comité s'est limité à des contacts afin de favoriser un accord entre les deux camps, sans grand succès vu la rigidité des positions.

3. Vols d'hélicoptère

L'hélicoptère, sommet du rêve d'Icare par la diversité de ses capacités, a été agressé au moins à deux reprises au cours de cette année: le traitement des vignes par l'hélico, sans conteste la solution globalement la plus écologique, s'est vu reprocher des atteintes à la broussaille qui borde certaines vignes. Des discussions interminables auxquelles certains de nous ont pris part semblent faire déboucher enfin sur des normes raisonnables et inspirées des précédentes.

Récemment, les places d'atterrissage de Rosablanche et du Pigne d'Arolla propices à l'héliski ont fait l'objet d'une requête de suppression issue du comité central du Club alpin suisse invoquant la proximité du futur parc naturel du Val d'Hérens, avant même que celui-ci n'existe. Notre comité a réagi très vigoureusement, aux côtés d'autres milieux intéressés. notamment le comité de la section valaisanne Monte Rosa. Le retrait de la requête par le Club alpin est certes un succès mais il met en pleine lumière les intentions colonisatrices de citadins domiciliés majoritairement loin du Valais

4. Le loup

Le succès remporté en septembre 2010 auprès des deux Chambres fédérales sur le principe de régulation du loup ainsi que sur le renforcement des compétences des cantons en la matière a mis en exergue, une fois de plus, le cas que font les fonctionnaires imprégnés de verdure des décisions prises par l'instance supérieure. Aucune suite n'y a été donnée. Une nouvelle toute fraîche vient de nous parvenir disant que l'intervention de notre sénateur Jean-René FOURNIER, visant à l'exécution de la décision de 2010, a obtenu l'aval du conseil fédéral.

5. Aménagement du territoire

L'année 2010 s'est distinguée par une pression sans précédent en matière d'aménagement du territoire. Relevons les deux éléments les plus importants: La mise en œuvre de la législation relative aux prairies sèches, dont les périmètres ont été fixés sans aucune consultation des communes et des propriétaires touchés, démontre à l'envi l'emprise tentaculaire des milieux protectionnistes sur les zones qui les intéressent. Après la campagne en faveur des zones humides, voici celle des prairies sèches. Leur seule parenté est l'interdiction d'y faire désormais quoi que ce soit, allant de l'interdiction de toute construction même agricole à celle d'irrigation et de tout épandage d'engrais. Et tout cela en déclarant promouvoir la labellisation des produits du terroir. Ce type de label supportera-t-il sa confrontation avec la réalité car quel produit sortira-t-il d'une zone sèche sans irrigation et sans engrais?

La campagne en faveur des parcs naturels régionaux bat son plein, selon le plan affiché par l'OFEV qui souhaite y ranger le 18 % du territoire national. Sans doute une version allégée des projets de parcs nationaux qui fleurissaient, voici quelques années, et qui ne trouvèrent personne qui morde à l'hameçon. Les mêmes promoteurs font mine d'abandonner leurs prérogatives au profit des instances régionales et promettent quelques oboles, plus généreuses